

**RDV d'Ecopole – 04/12/2018**  
**50 ans de politiques publiques de l'eau : pourquoi ça ne marche pas ?**

Intervenants

**Yvon Siou** – Agence de l'eau Loire-Bretagne - [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

**Catherine Bassani** – Présidente de l'EDENN - [edenn.fr](http://edenn.fr)

**Laurence Guibert** – Directrice des CIVAM - [civam-paysdelaloire.org](http://civam-paysdelaloire.org)

**Introduction**

Malgré des décennies de politiques publiques (1ère loi sur l'eau en 1964), seulement 26 % des eaux sont en bon état en France. Localement, le bilan est encore plus mauvais : 11 % des masses d'eau est considéré en bon état dans la Région des Pays de la Loire, et 2 % en Loire-Atlantique.

Pourquoi cette difficulté, notamment en région ?

**Retour historique sur la politique de l'eau en France**

Les premières mises en œuvre de la loi de 1964 se font dans les années 70. Il s'agit d'actions ponctuelles. C'est l'époque de la création des villes nouvelles, l'enjeu porte sur la gestion des eaux usées.

Puis, les 1ères directives européennes sont prises, elles portent sur les rejets. Les politiques deviennent sectorielles, déclinées en programmes ciblés par secteur.

En 1992, une nouvelle loi sur l'eau, transversale, est promulguée : le pilotage se fait par milieux naturels et par bassin versant.

L'Union Européenne adopte la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en 2000. Elle est traduite en droit français en 2004 : l'enjeu évolue vers une approche au plus près des territoires.

En 2006, une nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) entre en vigueur : le pouvoir de police passe des communes aux intercommunalités et la DCE est déclinée en SAGE, puis en Sdage, puis en programmes par Bassin versant ou maîtres d'ouvrages

**L'évolution des problématiques**

<p>D'un processus mutualiste</p> <p>1970 → 1990 : 1990 → 2000 :</p> <p>↓</p> <p>aujourd'hui</p> <p>à un processus pollueur-payeur</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Eau potable</li><li>• élimination des matières organiques, oxygéner les cours d'eau</li><li>• éliminer l'azote et le phosphore</li><li>• prise en compte des temps de pluie</li><li>• sécurisation des systèmes et des branchements</li><li>• intégration des pollutions diffuses agricoles : nitrates, pesticides</li><li>• intégration des micro-polluants directive REACH</li><li>• intégration des perturbateurs endocriniens</li></ul>
---	---

**Coûts**

Le bassin Loire-Bretagne dispose de 6 milliards de m<sup>3</sup> d'eau sur 1 800 masses d'eau surveillées par 420 stations. La gestion de l'eau sur ce bassin coûte annuellement 20 milliards d'euros, soit un coût moyen de 3,5 € par m<sup>3</sup>. La facture représente 0,8 % du budget des ménages, soit 1,20 €/jour.

Dans le 11<sup>ème</sup> programme, la participation du secteur agricole augmente, celle du secteur industriel baisse.

La collecte et l'assainissement représentent le plus gros budget. Viennent ensuite la distribution puis la protection des milieux aquatiques.

En moyenne sur Nantes Métropole, 31 m<sup>3</sup> sont facturés par an par ménage. Le réseau fait 2.300 km. À neuf, cela représente 1 milliards d'euros. Le réseau nantais a un rendement de 85 %.

	En Pays de la Loire	En Loire-Atlantique
Montant des aides	80 millions	25 millions
Montant des travaux	200 millions	60 millions

Pour déterminer le bon état écologique des masses d'eau, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- 4 paramètres biologiques,
- 18 paramètres physico-chimiques
- 12 polluants spécifiques.

La méthode du « *one out all out* » est appliquée : 1 seul paramètre décrit comme « mauvais » classe l'état global de la masse d'eau en « mauvais ».

Les problématiques spécifiques sur le territoire Loire Aval Côtier vendéen (+ Maine aval et rivières vendéennes) sont :

- l'état de la ressource Poissons,
- le carbone organique,
- le phosphore total.

Ses contraintes sont la pression démographique et les faibles réserves en sous-sol.

Afin de traiter ces enjeux, de nombreux outils territoriaux sont déployés dans la région (diagnostics, programmes territoriaux...).

### L'Erdre et les enjeux à l'œuvre

L'Erdre naturelle est située en amont de Nort-sur-Erdre, l'Erdre navigable en aval. L'Erdre navigable fonctionne comme un marais du fait de l'écluse Saint Félix, avec la problématique de l'eutrophisation.

La métropole nantaise est alimentée en eau potable par la Loire. Une prise de secours est installée sur l'Erdre. Il y a 80 % d'activités rurales et agricoles sur son bassin versant et l'amont de l'Erdre est aussi un territoire à forte activité agricole, des pollutions sont donc générées.

En 2018, une stratégie collective est mise en place pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques. Il y a deux axes de travail : l'optimisation et la conversion. L'optimisation des pratiques permet de réduire de 20 % l'usage des pesticides. La reconversion de système permet 33 % de réduction. Les agriculteurs doivent donc travailler sur les 2 axes en même temps pour espérer réduire de moitié l'emploi des pesticides.

### La santé-environnement

Les causes d'impact sur la santé sont systémiques (à l'échelle d'un bassin versant par ex.)

En terme de santé-environnement, les politiques préventives coûtent moins chères que les politiques curatives.

### Les informations issues des questions/réponses

La Préfecture a identifié l'éducation dans les lycées agricoles comme un levier.

Les élus locaux ne peuvent pas peser sur la Politique Agricole Commune (PAC), qui est une aberration : « *on transfuse quelqu'un qui a une hémorragie* ». Mais les élus locaux peuvent travailler sur l'affectation des terres et privilégier les projets environnementaux. Pour les agriculteurs, ce n'est pas qu'une histoire de PAC, il y a la question de la rentabilité. Le rôle du consommateur est donc très fort (« *le boycott fonctionne* »).

Avec le soutien de l'Agence de Loire-Bretagne dans le cadre de la consultation sur les questions importantes du SDAGE 2022-2027.